

8 décembre 2017

Nautic de Paris 2017 – Création d'un cadre interministériel pour le nautisme et la plaisance

Le mercredi 6 décembre dernier, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) a organisé la deuxième édition de sa conférence annuelle, au Nautic de Paris. Le travail des acteurs de la filière réunis au sein de la CNP a permis la création du Comité du Nautisme et de la Plaisance, un cadre interministériel de concertation et de décision, co-présidé par le président de la Confédération et par le Secrétaire Général de la Mer.



Pour la création d'un observatoire permanent de l'économie du nautisme et de la plaisance

Le Secrétaire Général de la Mer, Vincent Bouvier, est intervenu pour souligner l'importance du nautisme dans le développement des territoires, et assurer la filière du soutien du Premier Ministre à la CNP.

Le président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, Yves Lyon-Caen, a déclaré que « *s'ouvre maintenant l'étape de la réalisation du projet pour la Confédération du Nautisme et de la Plaisance.* »

Afin d'amplifier l'impact économique du nautisme et de la plaisance sur les économies littorales et régionales, et pour favoriser le développement de la filière, les vice-présidents des régions Occitanie, Bretagne, Pays de la Loire et PACA ont chacun présenté la stratégie de leur région.

Le vice-président de la CNP a souligné le rôle que peuvent avoir les usagers sur le développement de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement, sur le renforcement de la sécurité en mer ainsi que sur leur apport économique (notamment pour les pratiquants de la pêche de plaisance).

4 régions ont d'ores et déjà décidé d'engager des travaux en faveur de la mesure de cet impact, et 3 autres sont en train de le faire, pour créer début 2019 un observatoire permanent de l'économie du nautisme et de la plaisance.

La matinée a été conclue par le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, qui a assuré son soutien dans la réalisation de cet objectif, et a engagé son ministère à se saisir de toutes les propositions en faveur de l'économie bleue.

Une évolution de la gouvernance pour répondre aux nouvelles pratiques

La Confédération a également travaillé sur un partenariat renforcé entre la filière nautique sportive, les acteurs économiques et les collectivités publiques, afin d'aboutir à la transformation de la gouvernance sportive souhaitée par le Président de la République, pour in fine faciliter l'accès du public aux sports nautiques, notamment dans l'optique des Jeux Olympiques de 2024, qui seront accueillis à Paris.

Anticiper les mutations, accompagner l'innovation et développer l'attractivité

La filière nautique bénéficie aujourd'hui d'une conjoncture favorable ; les indicateurs sont au vert et le secteur recrute.

La France est aujourd'hui dans une position de leader mondial grâce à l'innovation de ses professionnels et à leur capacité à anticiper les mutations.

Cette seconde édition de la conférence de la CNP a également souligné que les entreprises doivent désormais intégrer dans leurs stratégies les évolutions vers le bateau connecté, la digitalisation des ports de plaisance, l'impact du foil sur les bateaux de demain, les nouvelles énergies... autant d'enjeux pour lesquels la filière nautique doit être prête. Elle doit aussi avec l'État, les professionnels et les régions attirer les jeunes vers les métiers nautiques.

Participer au processus de concertation sur la planification maritime

Le Président de la CNP a également appelé tous les membres de la communauté nautique à participer activement à la concertation sur la planification maritime, qui sera menée en 2018.

A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance :

Lancée en octobre 2015, elle réunit 21 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : Industries / services nautiques, Ports de plaisance, Fédérations sportives délégataires et assimilés, Associations et Fédérations d'usagers.

Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Elle est l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics pour tous les sujets ayant trait au nautisme et à la plaisance.

Les membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance :

Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P), Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA), Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB), Clubs alliés du Yacht Club de France, Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP), Fédération des Industries Nautiques (FIN), Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK), Fédération Française Motonautique (FFM), Fédération Française de Surf (FFS), Fédération Française de Voile (FFVoile), Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP), Filière Nautique Normande (F2N), Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY), Les Glénans, Nautisme en Bretagne (NEB), Rivera Yachting Network (RYN), UCPA, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN), Yacht Club de France (YCF).